

Coop de Solidarité Multiservices Montauban

Procès verbal Assemblée Générale Annuelle

Tenue le 27 avril 2013

Au centre municipal, 477 Avenue des Loisirs à Notre-Dame-de-Montauban

Membres présents :

Gilles Allaire	Jean-Guy Lavoie
Ursule Arcand	Lévis Lavoie
Gilbert Bertrand	Priscille Lupien
René Carrier	Jocelyne Marcotte
Guylaine Cauchon	Édouard Martel
Rita Delisle	Jean-Luc Martel
Conrad Frenette	Jean-Marie Martel
Néré Frenette	Paul-Aimé Martel
Annie Gauthier	Michel Nadeau
Bernadette Gauthier	Julie Paquin
Dolorès Gauthier	Raynald Paquin
Guy Gauthier	Yvette P.Frenette
Guylaine Gauthier	Robert Pelletier
Jovette Gauthier Breault	Eugène Rivard
Noëlla Gauthier	Marcel Roche
Jacques Gignac	Marie-Reine Trudel
Gilberte Lavoie	

Invités :

Annie Roy,	Directrice générale, (CDR) Corporation de Développement Régional, Centre du Québec-Mauricie
Donald Goudreault,	agent de développement pour projet de dévitalisation, (CDR) Corporation de Développement Régional, Centre du Québec-Mauricie
Murielle Goupil	directrice Générale, Coop St-Ubald
Annie Coulombe	Comptable de chez Marcel Perreault Comptable agréé

2013-1 Mot de bienvenue

Madame Julie Paquin souhaite la bienvenue aux membres. Elle présente aussi les invités.

2013-2 Lecture de l'avis de convocation

Madame Julie Paquin fait la lecture de l'avis de convocation et souligne qu'un erreur s'est glissé. On doit y lire le 30 avril 2013 à la place du 30 avril 2012

Il est proposé par: Gilles Allaire et secondé par Guy Gauthier que soit adopté l'avis de convocation avec la modification.

Adopté

2013-3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Julie Paquin fait la lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Ursule Arcand secondé par Jean-Guy Lavoie que soit Adopté l'ordre du jour

2013-4 Lecture et adoption du procès verbal de l'AGA 2012

N'ayant pas le document en main pour faire la lecture il est proposé par Gilles Allaire secondé par Jean-Guy Lavoie que le point soit reporté en attendant le document.

Adopté

2013-5 Présentation rapport de la Présidente

Madame Julie Paquin nous fait la lecture de son message.

2013-6 Présentation du rapport financier de la coopérative.

Madame Annie Coulombe, comptable, présente le rapport financier de la coopérative pour l'année 2012.

2013-4 Lecture et adoption du procès verbal de l'AGA 2012

Guylaine Cauchon fait la lecture du procès verbal de l'AGA 2012

Il est proposé par Guy Gauthier secondé par Raynald Paquin que soit adopté Le procès verbal tel que présenté.

2013-7 Bilan du projet et construction

Gilles Allaire nous présente le bilan de construction avec le coût réel à la fin. Il nous présente aussi les investissements faits par La Municipalité de Notre-Dame de Montauban ainsi que ceux de la Coop de St-Ubalde. On pose la question d'expliquer les frais d'avocat; On explique qu'à certains moments l'avocat de la municipalité est intervenu dans le dossier, en outre pour le cautionnement de la Municipalité et le fait que la Municipalité n'a pas le droit d'être membre. Étant précurseur avec le projet, pour que les travaux avancent dans la légalité il était nécessaire d'avoir les services d'un avocat, qui a aussi donné de son temps pour la Coop.

2013-8 Modification règlement

Madame Annie Roy nous fait la lecture des modifications des règlements

-2.1 Catégorie de membre

-5.2 Composition du CA

-5.3 Division des membres

-5,4,1 Mode de rotation des administrateurs

-6,5 Gérant

Il est proposé par Jean-Guy Lavoie secondé par Dolorès Gauthier
Que soit adopté les règlements tel que présenté.

Le document est placé en annexe à la fin du présent procès verbal.

2013-9 Nomination du vérificateur (expert comptable)

Madame Julie Paquin recommande à l'assemblée La société de comptables
Perreault Coulombe CPA inc.

Il est proposé par Raynald Paquin secondé par Ursule Arcand de confier le
Mandat à Perreault Coulombe CPA inc
Adopté

2013-10 Période de questions

-La survie d'une Coop après 5 ans. Le partenariat avec la Coop de St-Ubalde
avec 78 ans d'expérience augmente les chances de réussite à long terme.
Mais la fidélité des membres et clients est la clé de longévité.

- Le nombre d'employés ainsi que la masse salarial qui sont à la gestion de la Coop St-Ubald. Mais il y a des retombés dans le milieu ce qui représente environ 30 000,00\$ selon Annie Roy.
- Les produits achetés à St-Ubalde et Lac aux Sables n'ont pas d'impact sur Notre-Dame de Montauban étant donné que c'est la même entité.
- Des suggestions sont faites pour améliorer le service et faciliter le travail des caissières pour l'essence.
- Des questions pour ce qui est des prix et des spéciaux ainsi que la bannière
- On souligne la qualité du service du personnels, qu'on est bien reçu avec le sourire, et qu'il ne faut pas oublier qu'en étant membres on est les propriétaires de la Coop St-Ubald donc de les 4 succursales.
- Que l'utilisation des sacs réutilisables à rapporté 262,80\$ à l'école.

2013-11 Élection des administrateurs

Le mandat de Guylaine Cauchon, représentante de La Coop St-Ubald est Reconduit pour 2 ans

En élection; Poste no1 Annie Gauthier
 Poste no 3 Julie Paquin
 Poste no 4 Eugène Rivard

Élection;

Il est proposé par Jean-Guy Lavoie secondé par Jocelyne Marcotte que
 Mme Annie Roy soit nommée présidente,
 M Donald Goudreault soit nommé secrétaire
 Murielle Goupil et Gilles Allaire comme scrutateurs
 Adopté

Annie Gauthier, Julie Paquin et Eugène Rivard quittent leur siège.

Élections des administrateurs de la Coopérative de solidarité Multiservices Montauban
 AGA du 27 avril 2013

Poste no. 1 : Gilles Allaire propose Annie Gauthier au poste no. 1
 Eugène Rivard appuie la proposition
 Jean-Guy Lavoie propose la fermeture des mises en candidature pour le poste
 Pauline Frenette appuie la proposition
 Annie Gauthier accepte le poste

Poste no. 3 : Marie-Reine Trudel propose Julie Paquin au poste no. 3
Pauline Frenette appuie la proposition
Jean-Guy Lavoie propose la fermeture des mises en candidature pour le poste
Pauline Frenette appuie la proposition
Julie Paquin accepte le poste

Poste no. 4 : Raynald Paquin propose Eugène Rivard au poste no. 4
Néré Frenette appuie la proposition
Jean-Guy Lavoie propose la fermeture des mises en candidature pour le poste
Gilles Allaire appuie la proposition
Eugène Rivard accepte le poste

Jean-Guy Lavoie propose la fermeture des élections
Jean-Luc Martel appuie la proposition

2013-12 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Michel Nadeau secondé par Lévis Lavoie que soit levée
la réunion.
Adopté

Guyline Cauchon Secrétaire

Julie Paquin Présidente

PROPOSITIONS MODIFICATION RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ANCIEN	CHANGEMENTS PROPOSÉS
<p>2,1 Parts de qualification</p> <p>Pour devenir membre, toute personne ou société doit souscrire le nombre de parts de qualification correspondant à la catégorie de membre à laquelle il appartient, soit :</p> <p>Membre utilisateur 250 \$ de parts sociales Membre de soutien 500 \$ de parts sociales</p>	<p>Membre de soutien corporatif 500 \$ de parts sociales Membre de soutien individu 250 \$ de parts sociales</p>
<p>5,2 <i>Composition du conseil d'administration</i></p> <p><i>Le conseil se compose de sept administrateurs.</i></p>	<p>5,2 <i>Composition du conseil d'administration</i></p> <p><i>Le conseil se compose de cinq administrateurs.</i></p>
<p>5,3 <i>Division des membres en groupe</i></p> <p><i>Pour la formation du conseil d'administration, les membres de la coopérative sont divisés en deux groupes correspondant aux deux catégories de membres soit utilisateurs et soutien. Chacun des groupes a le droit d'élire le nombre d'administrateurs suivant:</i></p> <p><i>Membres utilisateurs 5 administrateurs</i> <i>Membres de soutien 2 administrateurs</i></p> <p><i>Le nombre d'administrateurs élus parmi les membres de soutien ne peut excéder le tiers du nombre total des administrateurs de la coopérative.</i></p>	<p>Membres utilisateurs 4 administrateurs Membres de soutiens 1 administrateur</p>

<p>5,4 Durée du mandat des administrateurs</p> <p>La durée du mandat des administrateurs est de deux ans.</p> <p>5,4,1 Mode de rotation des administrateurs</p> <p>a) Pours les deux premières années de la fondation de la coopérative, la durée du mandat des administrateurs s'établit comme suit :</p> <p>b) Trois postes seront portés en élection après la première année et quatre postes après la deuxième année :</p> <p>c) Les administrateurs élus par la suite auront un mandat de deux ans.</p>	<p>b) trois postes seront portés en élection la première année et deux postes après la deuxième année.</p>
<p>6,5 Gérant</p> <p>a) Sous la surveillance immédiate du conseil, il administre, dirige et contrôle les affaires de la coopérative;</p> <p>b) Il a la responsabilité immédiate des biens meubles et immeubles de la coopérative;</p> <p>c) Il est responsable de la gestion du personnel, il engage tous les employés, en répartit le travail et détermine leur salaire selon le barème établi par le conseil. Il informe le conseil des nominations, suspensions, congédiements et mises à pied d'employés;</p> <p>d) Il présente au conseil un rapport mensuel de gestion.</p> <p>e) Il doit se conformer aux instructions du conseil et lui fournir les renseignements que ce dernier peut exiger.</p>	<p>6,5 Gérant</p> <p>Abrogé</p>